|  |  |
| --- | --- |
|  | **Continuité pédagogique****Dispositif « 2S2C »** **(Sport – Santé – Culture – Civisme)** |

**PROTOCOLE PEDAGOGIQUE**

**Objectifs de ce document :**

* Proposer un cadre pour la mise en œuvre pédagogique du dispositif « 2S2C ».
* Déterminer des priorités pédagogiques et organisationnelles.
* Souligner les points de vigilance nécessaires dans le cadre de l’accueil des élèves.

**« 2S2C » :  définition spécifique dans le cadre imposé par le dispositif sanitaire**

* Le dispositif « 2S2C » définit un cadre d’activités pour les élèves accueillis, sur le temps scolaire, en lien avec les collectivités territoriales et/ou des structures associatives.
* Ces activités intègrent quatre priorités éducatives : la santé, le sport, la culture et le civisme.
* Elles participent à l’obligation d’instruction du fait des contraintes sanitaires définies par [le protocole sanitaire](https://www.education.gouv.fr/coronavirus-covid-19-reouverture-des-ecoles-colleges-et-lycees-303546) qui s’impose à tous.
* Le pilotage départemental du dispositif s’organise sous l’autorité de l’IA-DASEN.
* Les activités s’appuient éventuellement sur l’intervention de partenaires extérieurs.
* Ces interventions font l’objet d’une convention entre l’IA-DASEN (1er degré) ou l’établissement (2nd degré) et le/s partenaire/s.
* Les enseignants du 2nd degré peuvent, sur la base du volontariat, participer aux activités 2S2C dans le 1er degré. Dans ce cadre, ils prennent l’attache de leur chef d’établissement qui leur précisera la procédure à suivre.

**Les activités « 2S2C » sont porteuses d’objectifs pédagogiques**

Le dispositif « 2S2C » permet d’élargir les possibilités d’accueil des élèves dans les écoles et les établissements et de poursuivre autrement les apprentissages en mobilisant les compétences du socle, autour notamment des parcours éducatifs.

Il s’agit autant que faire se peut, d’assurer la liaison entre les activités proposées en distanciel et celles du présentiel et de proposer aux élèves des activités complémentaires aux modalités d’enseignement mises en place lors du déconfinement. Ces activités s'inscrivent dans le temps scolaire et sont en lien avec le travail scolaire en visant à :

* Renforcer le lien social, y compris éventuellement avec leurs camarades restés à domicile ;
* Comprendre et développer leur civisme, leur appréhension des notions de communauté et d’engagement personnel et collectif ;
* Remobiliser leur corps entre autres au service du rétablissement d’un équilibre personnel et d’un développement moteur ;
* Aborder des questions de santé personnelle et collective déterminées par le respect de soi et des autres ;
* Aborder les questions d’environnement dans le territoire proche ;
* Favoriser le retour à des pratiques culturelles et artistiques partagées, dans et hors l’école, de susciter la rencontre avec des œuvres et le monde de la création, de continuer à favoriser l’ouverture sur le monde et la capacité à apprécier les œuvres ;
* Poursuivre les apprentissages par d’autres modalités qui intègrent des partenaires extérieurs.

**Conseils de mise en œuvre des « 2S2C » :**

* Les quatre composantes du dispositif « 2S2C » ont vocation à être articulées entre elles, a minima deux à deux.
* La démarche projet est à privilégier.
* Les « 2S2C » n’ont pas vocation à permettre de boucler les programmes, même s’ils s’y réfèrent explicitement.
* Les « 2S2C » s’appuient sur un projet pédagogique piloté exclusivement par un enseignant ou une équipe enseignante, les intervenants extérieurs doivent en conséquence privilégier des propositions élaborées en concertation avec les enseignants.
* Les activités « 2S2C » peuvent s’appuyer sur l’expérience de mise en œuvre d’actions dans le cadre des instances des écoles et des établissements.

**Coordination des actions**

* L’IEN et le chef d’établissement sont garants de la mise en place du dispositif « 2S2C ». Ils peuvent s’adjoindre le concours d’un coordinateur.
* Peut être coordinateur tout membre de la communauté éducative. Les enseignants référents (culture, citoyenneté, EDD, EPS, etc.) peuvent être sollicités de manière privilégiée dans la mesure où la plupart d’entre eux ont été formés à la pédagogie de projet et aux enjeux éducatifs de leur domaine de référence ainsi qu’au travail avec des partenaires.
* Sur chaque projet, un fonctionnement en équipe est à privilégier : enseignant/infirmière, partenaire/enseignant(s), enseignant/CPE, partenaire/infirmière, partenaire/CPE, enseignants de différentes disciplines, etc.

**Orientations pour les composantes « 2S2C » et exemples d’actions**

Pour aider à cerner les actions possibles entrant dans les quatre champs sport - santé - culture - civisme, consulter le document d’accompagnement du protocole « 2S2C » joint.

**Textes de référence :**

* [Circulaire du 4 mai 2020](https://www.education.gouv.fr/bo/20/Hebdo19/MENE2011220C.htm), relative à la réouverture des écoles et établissements et aux conditions de poursuite des apprentissages.
* [Protocole sanitaire du 11 mai 2020](https://www.education.gouv.fr/coronavirus-covid-19-reouverture-des-ecoles-colleges-et-lycees-303546)
* Protocole relatif au dispositif d’appui de la reprise scolaire 2S2C à destination des fédérations et des clubs sportifs (en annexe).

**Annexes :**

* Document d’accompagnement du protocole pédagogique (diaporama).
* Fiche projet « 2S2C ».
* Protocole relatif au dispositif d’appui à la reprise scolaire « Sport, santé, culture, civisme ».
* Deux exemples de convention (1er et 2nd degrés).